

TECHNIP

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Technip

89 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Technip, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Ainsi que l'indique la note « Provisions sur filiales », les provisions sur titres et créances rattachées à des participations dans les filiales sont effectuées en tenant compte de la quote-part de capitaux propres ajustés et des perspectives de flux financiers futurs. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir, pour les filiales les plus importantes, les hypothèses retenues dans les projections des flux financiers futurs sur lesquelles ces estimations ont été fondées et leur traduction chiffrée.
- Comme indiqué dans la note « Actions auto-détenues », les actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risque lorsque la sortie de ressource est probable. Le caractère probable est fonction de la rotation du personnel et de l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance, pour laquelle une hypothèse médiane a été retenue par Technip. Nous avons examiné la pertinence des données communiquées et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- S'agissant des litiges, nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes en particulier assurés que les litiges significatifs identifiés par Technip à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux états financiers et notamment dans la Note 6.21.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2011

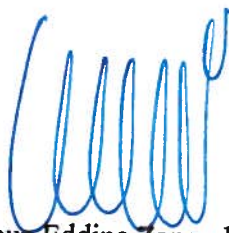
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

ERNST & YOUNG et Autres



Nour-Eddine Zanouda



**TECHNIP SA
COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2010**

Sommaire

1. Bilan

2. Compte de résultat

3. Tableau des flux de trésorerie

4. Principes comptables

5. Faits significatifs de l'exercice

6. Notes sur les états financiers

- 6.1 Actif immobilisé
- 6.2 Créances
- 6.3 Valeurs mobilières de placement
- 6.4 Comptes de régularisation actif et primes de remboursement
- 6.5 Capitaux propres
- 6.6 Provisions
- 6.7 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes
- 6.8 Etats des échéances des créances et des dettes
- 6.9 Créances et dettes représentées par des effets de commerce
- 6.10 Chiffre d'affaires
- 6.11 Résultat financier
- 6.12 Résultat exceptionnel
- 6.13 Impôts
- 6.14 Informations relatives aux entreprises liées
- 6.15 Etats des engagements hors bilan
- 6.16 Instruments financiers
- 6.17 Garanties sur actifs
- 6.18 Effectif moyen
- 6.19 Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration
- 6.20 Honoraires des Commissaires aux Comptes
- 6.21 Litiges et procédures en cours

7. Tableau des filiales et participations

1. Bilan

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2010	2009
Autres immobilisations incorporelles		-	0,1
Immobilisations incorporelles en cours		-	-
Total immobilisations incorporelles		-	0,1
Autres immobilisations corporelles		0,9	2,2
Avances et acomptes		-	-
Total immobilisations corporelles		0,9	2,2
Participations		3 572,1	3 441,4
Créances rattachées à des participations		254,0	62,4
Autres titres immobilisés		128,7	127,3
Total immobilisations financières		3 954,8	3 631,1
Total actif immobilisé (I)	6.1	3 955,7	3 633,4
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-
Clients et comptes rattachés	6.2	195,2	163,9
Autres créances	6.2	92,1	38,5
Groupe et associés	6.2	5,1	3,5
Valeurs mobilières de placement	6.3	19,7	16,5
Disponibilités		3,1	2,1
Total actif circulant (II)		315,2	224,5
Comptes de régularisation (III)	6.4	9,5	2,8
Primes de remboursement (IV)	6.4	3,1	0,4
Ecarts de conversion actif (V)		3,8	3,8
Total actif (I à V)		4 287,3	3 864,9

1. Bilan (suite)

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2010	2009
Capital social		84,1	83,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 857,3	1 817,6
Réserves :			
- Légales		9,8	9,8
- Réglementées		40,8	40,8
- Autres		119,0	119,0
Report à nouveau		25,3	123,4
Résultat de l'exercice		275,9	45,5
Acompte sur dividendes		-	-
Situation nette	6.5	2 412,2	2 239,5
Provisions réglementées	6.6	-	-
Total capitaux propres (I)		2 412,2	2 239,5
Provisions pour risques		123,5	349,6
Provisions pour charges		0,3	-
Total provisions pour risques et charges (II)	6.6	123,8	349,6
Emprunts obligataires		1 400,0	650,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		37,9	40,4
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Groupe et associés		127,1	472,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		46,6	40,8
Dettes fiscales et sociales		16,5	70,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		119,5	0,7
Total dettes (III)	6.8	1 747,6	1 274,0
Ecart de conversion passif (IV)		3,7	1,8
Total passif (I à IV)		4 287,3	3 864,9

2. Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	12 mois	
		2010	2009
Production vendue : biens et services		137,4	144,9
Chiffre d'affaires	6.10	137,4	144,9
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises provisions et transferts de charges		7,9	6,1
Autres produits		-	0,3
Total des produits d'exploitation		145,3	151,3
Achats de marchandises		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Autres achats et charges externes		(162,5)	(158,4)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1,7)	(1,9)
Salaires et traitements et charges sociales		(10,1)	(13,0)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- sur immobilisations	6.1	(1,4)	(1,6)
- sur actif circulant		-	-
- pour risques et charges		(0,9)	-
Autres charges		(0,5)	(0,7)
Total des charges d'exploitation		(177,1)	(175,6)
Résultat d'exploitation (I)		(31,8)	(24,3)
Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Résultat des opérations faites en commun (II)		-	-
Produits financiers de participation		373,9	235,2
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances		1,8	1,4
Autres intérêts et produits assimilés		23,1	97,9
Reprises sur provisions et transferts de charges		22,3	122,8
Différences positives de change		16,0	4,5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement		-	-
Total des produits financiers		437,1	461,8
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(42,2)	(75,9)
Intérêts et charges assimilées		(50,5)	(51,2)
Différences négatives de change		(17,1)	(5,2)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		(109,8)	(132,3)
Résultat financier (III)	6.11	327,3	329,5
Résultat courant avant impôts (I à III)		295,5	305,2

2. Compte de résultat (suite)

En millions d'euros	Notes	12 mois	
		2010	2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	0,5
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1,6	3,0
Reprises sur provisions et transferts de charges		245,0	86,2
Total des produits exceptionnels		246,6	89,7
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(295,8)	(0,1)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(9,4)	(87,0)
Dotations aux amortissements et provisions		-	(245,0)
Total des charges exceptionnelles		(305,2)	(332,1)
Résultat exceptionnel (IV)	6.12	(58,6)	(242,4)
Participation des salariés aux résultats (V)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VI)	6.13	39,0	(17,3)
Total des produits		829,0	702,8
Total des charges		(553,1)	(657,3)
Résultat net (I à VI)		275,9	45,5

3. Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	2010	2009
Résultat net	275,9	45,5
Amortissements d'immobilisations et des charges à étaler	1,4	1,6
Augmentation (diminution) des provisions (1)	(225,7)	130,8
Pertes (gains) sur cessions d'actifs (2)	8,6	84,7
Marge brute d'autofinancement	60,2	262,6
Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	(18,3)	(41,9)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	41,9	220,7
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels	-	-
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	-	-
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers (3)	(131,1)	(70,0)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(131,1)	(70,0)
(Augmentation) Diminution des créances à long terme (prêts filiales) (4)	(191,5)	(11,6)
Variation compte courant centrale de trésorerie Groupe	(350,5)	(33,7)
Augmentation (diminution) des dettes à court terme	(1,3)	-
Augmentation (diminution) des dettes à long terme (5)	750,0	20,8
(Augmentation) diminution du contrat de liquidité	(12,0)	-
Augmentation de capital en numéraire et prime d'émission (6)	40,4	0,6
Dividendes payés (7)	(143,6)	(127,5)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	91,5	(151,4)
Flux de trésorerie de la période	2,3	(0,7)
Trésorerie d'ouverture	0,8	1,5
Trésorerie de clôture	3,1	0,8
Trésorerie disponible	3,1	2,1
Découverts bancaires		(1,3)
Total	3,1	0,8

- (1) En 2009, dont dotation aux provisions pour risque lié aux plans d'actions de performance (74,0 millions d'euros), dotation aux provisions pour risque litige (245,0 millions d'euros), reprise de provisions pour dépréciation des actions auto-détenues (78,3 millions d'euros), reprise de provisions sur titres (106,8 millions d'euros).
En 2010, dont dotation nette de reprise des provisions pour risque lié aux plans d'actions de performance (18,9 millions d'euros), reprise de provisions pour risque litige (245,0 millions d'euros).
- (2) En 2009, dont liquidation d'une filiale dont les titres étaient dépréciés (86,2 millions d'euros).
- (3) En 2009, essentiellement recapitalisation d'une filiale belge.
En 2010, essentiellement acquisition et recapitalisation d'une filiale malaisienne et prise de participation dans la société MHB.
- (4) En 2010, essentiellement augmentation des prêts avec des sociétés malaisiennes.
- (5) En 2010, émission de l'OCEANE et émission de l'emprunt obligataire.
- (6) En 2009 et 2010, augmentation de capital liée aux levées de stock options.
- (7) En 2009, dividendes au titre de l'exercice 2008 de 127,5 millions d'euros.
En 2010, dividendes au titre de l'exercice 2009 de 143,6 millions d'euros.

4. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général fixées par le règlement CRC n° 99.03 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les comptes annuels de la société Technip relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 février 2011.

Transactions en devises

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la Société sont traitées conformément aux principes comptables en vigueur.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

Lorsque la conversion au taux de clôture des dettes et des créances fait apparaître une perte latente, une provision pour risque de change, d'un montant égal, est dotée.

Les comptes de trésorerie et les comptes courants de la centrale de trésorerie en devises sont convertis au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en charges ou produits financiers.

Provisions sur filiales

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Pour les filiales les plus importantes, ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir les risques filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risque, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont comptabilisées en entrée à leur cours d'acquisition et valorisées en sortie suivant la méthode FIFO (First In, First Out).

La Société applique l'avis du CRC du mois de décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés.

1. Actions auto-détenues destinées aux salariés de la Société

Les actions auto-détenues destinées aux salariés de la Société sont classées en valeurs mobilières de placement.

Les actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risque étalée sur la durée d'acquisition des droits lorsque la sortie de ressource est probable.

Le caractère probable est fonction de l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance (pour lesquelles une hypothèse médiane a été retenue) et de la rotation du personnel. Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le caractère probable est également fonction de l'existence d'une valeur intrinsèque à la date de clôture (lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur au cours de l'action à la clôture de l'exercice).

Lorsque la sortie de ressource n'est pas probable, une provision pour dépréciation est constituée, si nécessaire, à hauteur de la différence constatée à la clôture de l'exercice entre la valeur de marché (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) et la valeur brute comptable des actions.

2. Actions auto-détenues destinées aux salariés des filiales

Les actions auto-détenues affectées aux plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés des filiales, sont maintenues dans le compte immobilisations financières.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de marché de l'action (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

De plus, les actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés des filiales, et après prise en compte des conditions de performance et de rotation du personnel, font l'objet d'une provision pour risque égale à la valeur nette des actions.

Du fait de la mise en place des conventions de refacturation du coût des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance auprès des filiales du Groupe concernées, un produit financier d'un montant égal à la provision pour risque est comptabilisé.

3. Autres actions auto-détenues non affectées à un plan

Les actions auto-détenues non affectées à un plan sont maintenues dans le compte d'immobilisations financières.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de marché de l'action (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur 3 à 5 ans ainsi que des coûts de développement de logiciels lorsque ceux-ci répondent aux critères d'éligibilité prévus par le PCG.

Le coût d'entrée des immobilisations est constitué par leur coût d'acquisition, leur coût de production ou leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations et agencements de la tour Adria. Les durées d'amortissements sont essentiellement linéaires et représentent les durées d'utilité probables estimées par la Société :

- | | |
|---------------------------|----------|
| ▪ Agencements et mobilier | 8/10 ans |
| ▪ Matériel informatique | 3 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non recouvrement.

5. Faits significatifs de l'exercice

L'activité de la société Technip consiste essentiellement à détenir des participations, à percevoir des dividendes, à centraliser et refacturer les coûts de management et d'organisation du Groupe sous forme de *management fees*, et des coûts spécifiques tels que les frais d'assurance et les commissions sur garanties.

- En février 2010, et pour une durée d'un an à compter de cette date renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à l'entreprise d'investissement Crédit Agricole Chevreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 1^{er} octobre 2008. La Société a effectué un versement de 12,0 millions d'euros.
- En mai 2010, la Société a apporté à sa filiale Technip Offshore International la totalité des titres qu'elle détenait dans la société Technip USA Holdings Inc. pour un montant de 160,0 millions d'euros.
- La Société a procédé en mai 2010 au paiement du dividende à hauteur de 1,35 euros par action, représentant une distribution de 143,6 millions d'euros.
- La Société est l'un des quatre actionnaires de TSKJ, société chargée de la construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel au Nigeria pour Nigeria LNG Limited (« NLNG ») entre 1994 et 2004. Les sociétés KBR (anciennement filiale du groupe américain Halliburton), Snamprogetti Netherlands BV (filiale du groupe italien ENI) et JGC Corporation (Japon) détiennent chacune 25 % du capital de TSKJ. Depuis 2004, la *United States Securities and Exchange Commission* (« SEC ») et le *United States Department of Justice* (« DOJ ») ont mené une procédure formelle d'enquête au titre de certains paiements effectués dans le cadre de la construction par TSKJ d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel pour NLNG. En ligne avec l'annonce effectuée en février 2010 d'une charge exceptionnelle au titre du quatrième trimestre 2009, la procédure d'enquêtes menée par la SEC et le DOJ s'est résolue par la signature le 28 juin 2010 d'un accord définitif pour la résolution de toutes les réclamations potentielles en relation avec la participation de Technip dans la *joint venture* TSKJ entre 1994 et 2004. Les accords avec le DOJ et la SEC prévoient le paiement par la Société d'un total de 338 millions de dollars US (240 millions de dollars US au DOJ et 98 millions de dollars US à la SEC). L'enquête du DOJ sur Technip a été résolue au moyen d'un accord de poursuite différée selon lequel le DOJ a accepté de suspendre les poursuites contre Technip à condition que la Société s'engage en retour à prendre, au cours des deux prochaines années, une série de mesures incluant notamment le maintien et le renforcement de son programme de conformité ainsi que sa coopération avec le DOJ. Technip a accepté de payer 240 millions de dollars US au DOJ en huit versements trimestriels identiques de 30 millions de dollars US sur les deux prochaines années, dont 90 millions ont été versés au 31 décembre 2010. Technip a choisi un moniteur indépendant qui est un citoyen français, agréé par le DOJ et qui aura essentiellement pour mission de passer en revue les initiatives de Technip en matière de conformité et de faire des recommandations d'amélioration. Technip et la SEC se sont mis d'accord sur l'inscription d'un acte définitif par lequel Technip s'engage à s'abstenir de toute violation des dispositions du *Foreign Corrupt Practices Act* des Etats-Unis d'Amérique en matière d'anti-corruption, de tenue des livres comptables et de contrôle interne. Cet accord éteint la demande au civil déposée par la SEC et au titre de laquelle Technip ne conteste ni ne reconnaît de responsabilité. Technip a également versé 98 millions de dollars US à la SEC à titre de restitution des bénéfices relatifs à la *joint venture* TSKJ.
- Le 27 juillet 2010, Technip a reçu le produit du placement privé obligataire conclu pour un montant de 200 millions d'euros selon les conditions contractuelles convenues le 19 novembre 2009. Le placement privé obligataire est destiné à refinancer partiellement l'émission obligataire 2004 – 2011. La durée du placement privé obligataire est de 10 ans à compter du 27 juillet 2010, le coupon annuel est fixé à 5 %, les autres conditions contractuelles sont similaires à celles de l'émission obligataire effectuée en mai 2004 et ne comportent pas de ratios financiers. Ces obligations font l'objet d'une cotation à la Bourse de Luxembourg.
- En août 2010, la Société a acquis des titres supplémentaires de sa filiale Asiaflex pour un montant de 7,9 millions d'euros.
- En octobre 2010, la Société a finalisé avec MISC Berhad et Malaysia Marine and Heavy Engineering Holdings Berhad (MHB), toutes deux sociétés du groupe pétrolier national malaisien Petrolim Nasional Berhad (PETRONAS), les accords établissant leur collaboration à long terme. Les domaines de collaboration comprendront dans un premier temps un travail conjoint sur des projets onshore et offshore, la conception et la construction de plates-formes offshore, l'échange d'expertise et le développement de technologies. En vue de renforcer encore les liens entre les deux groupes, Technip a acquis, pour un montant de 114,5 millions d'euros une participation de 8 % dans le capital de MHB dans

le cadre de l'introduction en Bourse de cette dernière sur le Marché Principal de Bursa Malaysia Securities Berhad (Bourse de Kuala Lumpur).

- En octobre 2010, la Société a reçu de Technip France des titres de Technip Corporate Services pour un montant de 0,8 million d'euros. Cette filiale est désormais détenue directement à 77,97%.
- Le 17 novembre 2010, la Société a émis 6 618 531 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant de 550 millions d'euros avec une date finale de remboursement au pair le 1er janvier 2016, en l'absence de conversion ou d'échange ou d'amortissement anticipé. La valeur unitaire de chaque obligation est de 83,10 euros, faisant ressortir une prime d'émission de 32% par rapport au cours de référence de 62,95 euros de l'action Technip sur le marché Euronext Paris. Les obligations sont cotées sur le marché Euronext Paris. Le taux d'intérêt nominal de 0,5% l'an est payable annuellement à terme échu le 31 janvier de chaque année et s'élève à 0,42 par an et par obligation. Le produit de l'émission est destiné à permettre le refinancement partiel de l'émission obligataire 2004 – 2011 et de financer à long terme les investissements récents du Groupe.
- En décembre 2010, la Société a recapitalisé à hauteur de 8,7 millions d'euros sa filiale Asiaflex.
- Le 17 décembre 2010, la Société a conclu un accord avec le gouvernement fédéral du Nigeria (« GFN ») pour la résolution définitive de toutes les réclamations potentielles par le GFN ou toute entité, publique ou privée, détenue ou contrôlée par le GFN en relation avec la participation de la Société dans la *joint venture* TSKJ. Technip s'est engagé à prendre, au cours des deux prochaines années, une série de mesures incluant la création d'un programme de conformité et de suivi de ses activités au Nigeria et a réglé une amende et des coûts pour un montant total de 32,5 millions de dollars US. (cf note 6.21).
- Le nombre d'actions auto-détenues est de 2 907 461 au 31 décembre 2010. 457 300 de ces actions sont destinées à servir les plans d'options d'achat et d'attribution d'actions de performance des salariés de la Société ; 2 419 161 sont destinées à servir les plans d'attribution d'actions de performance des salariés des filiales de la Société, 31 000 de ces actions affectées au contrat de liquidité.

6. Notes sur les états financiers

6.1. Actif immobilisé

a) Variations de l'exercice

En millions d'euros	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total actif Immobilisé
Valeurs brutes				
1er janvier 2009	11,9	12,8	3 644,7	3 669,4
Acquisitions (1)	-	-	120,9	120,9
Diminutions (2)	-	-	(129,6)	(129,6)
31 décembre 2009	11,9	12,8	3 636,0	3 660,7
Acquisitions (3)	-	-	369,4	369,4
Diminutions (4)	-	-	(45,8)	(45,8)
31 décembre 2010	11,9	12,8	3 959,6	3 984,3
Amortissements et provisions				
1er janvier 2009	(11,6)	(9,2)	(186,3)	(207,1)
Augmentations	(0,2)	(1,4)	-	(1,6)
Diminutions (5)	-	-	181,4	181,4
31 décembre 2009	(11,8)	(10,6)	(4,9)	(27,3)
Augmentations	-	-	0,1	0,1
Diminutions	(0,1)	(1,3)	-	(1,4)
31 décembre 2010	(11,9)	(11,9)	(4,8)	(28,6)
Valeurs nettes au 31 décembre 2010	-	0,9	3 954,8	3 955,7

- (1) Augmentation des immobilisations financières du fait des acquisitions et augmentations de capital de sociétés filiales (73,0 millions d'euros), des augmentations des prêts à des filiales (47,9 millions d'euros).
- (2) Diminution des immobilisations financières liée aux cessions de titres (87,0 millions d'euros), aux remboursements de prêts des filiales (36,2 millions d'euros) et au reclassement des actions auto-détenues en valeurs mobilières de placement (6,4 millions d'euros).
- (3) Augmentation des immobilisations financières du fait des acquisitions et augmentations de capital de sociétés filiales (131,2 millions d'euros), des augmentations des prêts à des filiales (191,6 millions d'euros), des augmentations des intérêts courus sur prêts (0,9 million d'euros), des augmentations des actions auto-détenues via le contrat de liquidité (33,7 millions d'euros), du versement au contrat de liquidité (12,0 millions d'euros).
- (4) Diminution des immobilisations financières liée aux cessions de titres (0,4 million d'euros), aux remboursements de prêts des filiales (0,9 million d'euros), aux diminutions des intérêts courus sur prêts (0,1 million d'euros), au reclassement des actions auto-détenues en valeurs mobilières de placement (3,2 millions d'euros), aux livraisons d'actions auto-détenues pour actions de performance (8,1 millions d'euros), aux cessions des actions auto-détenues via le contrat de liquidité (31,6 millions d'euros), à la variation du contrat de liquidité (1,5 millions d'euros).
- (5) Reprise de provisions sur titres de participations (106,8 millions d'euros) et reprise de provisions pour dépréciation des actions auto-détenues (74,6 millions d'euros).

b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit:

En millions d'euros	31 décembre			
	Brut 2010	Provisions pour dépréciation 2010	Net 2010	Net 2009
Participations	3 575,9	(3,8)	3 572,1	3 441,4
Créances rattachées à des participations	255,0	(1,0)	254,0	62,4
Actions auto-détenues	118,2	-	118,2	127,3
Contrat de liquidité	10,5	-	10,5	-
Total immobilisations financières	3 959,6	(4,8)	3 954,8	3 631,1

Le détail des titres de participation est présenté en note 7.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les créances rattachées à des participations comprennent les prêts consentis aux filiales détenues directement et indirectement. La variation entre 2009 et 2010 est due principalement aux augmentations des prêts envers les filiales malaisiennes.

En 2010, la Société a livré 189 449 actions auto-détenues dans la cadre des plans d'attribution d'actions de performance à des salariés des filiales du Groupe et a procédé au reclassement en valeurs mobilières de placement pour 74 800 actions auto-détenues destinées aux salariés de la Société. Le solde des actions auto-détenues (2 450 161 actions) présenté en immobilisations financières comprend les actions achetées de 2006 à 2008 et affectées aux plans d'attribution d'actions de performance des salariés des filiales, ainsi que 31 000 actions achetées en 2010 au titre du contrat de liquidité.

6.2. Créances

Les créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre			
	Brut 2010	Provisions 2010	Net 2010	Net 2009
Clients et comptes rattachés	195,3	(0,1)	195,2	163,9
Autres créances, Etat TVA et impôts	75,6	-	75,6	26,6
Autres créances, débiteurs divers	16,6	(0,1)	16,5	11,9
Total autres créances	92,2	(0,1)	92,1	38,5
Comptes courants filiales	8,3	(3,2)	5,1	3,5

Les créances clients et comptes rattachés sont constitués principalement de factures établies aux filiales.

La variation du poste autres créances entre 2009 et 2010 est due à l'augmentation des acomptes d'impôt sur les sociétés versés.

6.3. Valeurs mobilières de placement

Elles correspondent aux actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'options d'achat d'actions des salariés de la Société. Leurs variations s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2010	2009
Valeurs brutes		
Au 1er janvier	16,5	10,1
Transfert des immobilisations financières	3,2	6,4
Diminutions des actions propres	-	-
Au 31 décembre	19,7	16,5
Provisions pour dépréciation		
Au 1er janvier	-	(3,7)
Augmentations	-	-
Diminutions	-	3,7
Au 31 décembre	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre	19,7	16,5

En 2010, le solde des actions auto-détenues (457 300 actions) comprend les actions achetées en 2006.

6.4. Comptes de régularisation actif et primes de remboursement

Charges constatées d'avance (4,5 millions d'euros au 31 décembre 2010)

Elles comprennent essentiellement des primes d'assurance.

Charges à répartir (5,0 millions d'euros au 31 décembre 2010)

Elles correspondent à :

- l'étalement sur 7 ans des frais relatifs à l'émission de l'emprunt obligataire de 650,0 millions d'euros en mai 2004 pour 2,2 millions d'euros en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,3 million d'euros en 2010, et la valeur nette de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2010 ;
- l'étalement sur 5 ans et 45 jours des frais relatifs à l'émission de l'emprunt obligataire OCEANE en novembre 2010 de 550,0 millions d'euros pour 5,0 millions d'euros en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,1 million d'euros en 2010, et la valeur nette de 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Primes de remboursement (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2010)

Elles correspondent aux primes de remboursement sur :

- l'emprunt obligataire de 650,0 millions d'euros. Cette prime est amortie linéairement sur 7 ans ;
- l'emprunt obligataire de 200,0 millions d'euros. Cette prime est amortie linéairement sur 10 ans.

6.5. Capitaux propres

a) Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est la suivante :

En millions d'euros	2010	2009
Au 1er janvier	2 239,5	2 320,9
Levées de stock-options	40,4	0,6
Résultat de l'exercice	275,9	45,5
Dividendes	(143,6)	(127,5)
Au 31 décembre	2 412,2	2 239,5

b) Composition du capital social

La composition du capital social a évolué comme suit :

	2010	2009
Nombre de titres au 1er janvier	109 343 294	109 317 564
Créations liées aux levées d'options	906 058	25 730
Nombre de titres au 31 décembre	110 249 352	109 343 294
Valeur nominale de l'action en euro	0,7625	0,7625
Montant du capital social au 31 décembre en millions d'euros	84,1	83,4

Le nombre d'actions à droits de vote double s'élève à 5 901 832 au 31 décembre 2010.

c) Plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance

1/ Plans d'options de souscription Technip

Les caractéristiques des plans de souscription d'options de Technip sont les suivantes :

Année du plan	2005				
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Réattributions Tranche 1 et 2	Réattributions Tranche 1, 2 et 3
Date de décision d'Assemblée Générale	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	14 décembre 2005	26 juillet 2006	12 mars 2007	12 décembre 2007	12 juin 2008
Durée	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	263 183	184 175	916 023	78 302	103 858
Prix d'exercice actuel en euros	46,9	41,4	49,2	55,7	60,0

Année du plan	2009
	1 ^{ere} Tranche
Date de décision d'Assemblée Générale	30 avril 2009
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	15 juin 2009
Durée	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	1 066 775
Prix d'exercice actuel en euros	34,7

Année du plan	2010	
	1 ^{ere} Tranche	2 ^{ème} Tranche
Date de décision d'Assemblée Générale	29 avril 2010	29 avril 2010
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	23 juin 2010	15 décembre 2010
Durée	6 ans	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	1 091 300	19 400
Prix d'exercice actuel en euros	51,5	63,2

Ces options ont été accordées sous conditions de performance. Le nombre définitif d'options accordées aux salariés est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires. Pour le plan 2005, cette performance sera mesurée par l'évolution du bénéfice par action de la Société comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif de concurrents du Groupe. Pour les plans 2009 et 2010, la performance sera mesurée par l'évolution du résultat consolidé du Groupe comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif des concurrents du Groupe

2/ Plans d'options de souscription d'origine Coflexip

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'options d'origine Coflexip sont les suivantes :

Numéro du plan	11
Date de décision d'Assemblée Générale	30 mai 2000
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	20 mars 2001
Durée	10 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	84 094
Prix d'exercice actuel en euros	33,4

3/ Plan d'options d'achat d'actions Technip

Les caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions de Technip sont les suivantes :

Année du plan	2008
Date de décision d'Assemblée Générale	6 mai 2008
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	1 juillet 2008
Durée	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	905 060
Prix d'exercice actuel en euros	58,2

Ces options ont été accordées sous conditions de performance. Pour le plan 2008, la performance sera mesurée sur l'évolution du résultat consolidé du Groupe comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif des concurrents du Groupe.

4/ Plans d'attributions d'actions de performance

Des plans d'attributions d'actions de performance ont été mis en place depuis 2007. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Année du plan	2007		
	Liste 2	Réattributions	Réattributions
Date de décision d'Assemblée Générale	28 avril 2006	28 avril 2006	28 avril 2006
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	12 mars 2007	12 décembre 2007	1 er juillet 2008
Durée	4 ans	4 ou 5 ans	4 ou 5 ans
Nombre d'actions attribuées	566 085	17 000	19 600

Les actions de performance relatives au plan d'attributions année 2007 Liste 1 ont été livrées au cours de l'année 2010.

Année du plan	2008					
	Tranche 1 Liste 1	Tranche 1 Liste 2	Tranche 2 Liste 1	Tranche 2 Liste 2	Tranche 3 Liste 1	Tranche 3 Liste 2
Date de décision d'Assemblée Générale	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	1er juillet 2008	1er juillet 2008	9 décembre 2008	9 décembre 2008	18 février 2009	18 février 2009
Durée	5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans	4 ans
Nombre d'actions attribuées	355 800	437 070	18 300	1 800	82 642	102 750

Année du plan	2009				
	Tranche 1 Liste 1	Tranche 1 Liste 2	Tranche 2 Liste 1	Tranche 3 Liste 1	Tranche 3 Liste 2
Date de décision d'Assemblée Générale	30 avril 2009	30 avril 2009	30 avril 2009	30 avril 2009	30 avril 2009
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	15 juin 2009	15 juin 2009	25 octobre 2009	16 février 2010	16 février 2010
Durée	5 ans	4 ans	5 ans	5 ans	4 ans
Nombre d'actions attribuées	424 575	531 300	12 000	43 200	54 900

Année du plan	2010			
	Tranche 1 Liste 1	Tranche 1 Liste 2	Tranche 2 Liste 1	Tranche 2 Liste 2
Date de décision d'Assemblée Générale	29 avril 2010	29 avril 2010	29 avril 2010	29 avril 2010
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	23 juin 2010	23 juin 2010	15 décembre 2010	15 décembre 2010
Durée	5 ans	4 ans	5 ans	4 ans
Nombre d'actions attribuées	322 900	549 700	3 000	10 800

Ces actions ont été accordées sous conditions de performance. Pour le plan 2007, cette performance est mesurée par l'évolution du bénéfice par action de la Société comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif de concurrents du Groupe. Pour les plans 2008, 2009 et 2010, la performance sera mesurée sur l'évolution du résultat consolidé du Groupe comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif des concurrents du Groupe.

d) Réserves distribuables

Les réserves distribuables de Technip au 31 décembre 2010 s'élèvent à 420,2 millions d'euros, après estimation des impôts dus.

6.6. Provisions

a) Nature des provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2010, les provisions pour risques incluent notamment une provision pour risque de change pour 3,8 millions d'euros, une provision pour risque liée aux actions auto-détenues affectées aux plans d'actions de performance attribués aux salariés de la Société (comptabilisées en valeurs mobilières de placement) et de ses filiales (comptabilisées en immobilisations financières) pour 119,1 millions d'euros, une provision pour indemnité de fin carrière pour 0,3 million d'euros.

La provision pour indemnité de fin de carrière est calculée suivant les hypothèses retenues par le cabinet d'actuaire :

- taux actualisation : 5,1% ;
- inflation : 2,0% ;
- taux de progression des salaires : 3,0% ;
- taux de rotation : entre 0,0% et 4,0% selon âge ;
- modalités de départ en retraite : en totalité par mise à la retraite jusqu'au 1^{er} janvier 2011 et en totalité à l'initiative du salarié à compter du 1^{er} janvier 2011.

b) Tableau de variation

La variation des provisions se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre				2010
	2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non-utilisées	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	349,6	41,1	267,2	-	123,5
Provisions pour charges	-	0,8	0,5	-	0,3
Total provisions au passif	349,6	41,9	267,7	-	123,8
Provisions dépréciation des immobilisations financières	3,8	-	-	-	3,8
Provisions dépréciation des prêts	1,1	-	0,1	-	1,0
Provisions dépréciation des créances	0,1	-	-	-	0,1
Provisions dépréciation des créances diverses	0,1	-	-	-	0,1
Provisions dépréciation des comptes courants	3,0	0,2	-	-	3,2
Total provisions pour dépréciations	8,1	0,2	0,1	-	8,2
Total des provisions	357,7	42,1	267,8	-	132,0

c) Ventilation des dotations et des reprises de provisions

Les dotations et reprises de provisions s'analysent ainsi :

En millions d'euros	<u>2010</u> <u>2009</u>	
Dotations d'exploitation	0,8	-
Dotations financières	41,3	75,3
Dotations exceptionnelles	-	245,0
Total dotations	42,1	320,3
Reprises d'exploitation	0,5	4,2
Reprises financières	22,3	99,0
Reprises exceptionnelles	245,0	86,2
Total reprises	267,8	189,4
Transfert de charges exploitation	7,3	1,9
Transfert de charges financières	-	23,8
Total reprises de provisions et transferts de charges	275,1	215,1

6.7. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

Les produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élèvent à 168,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 162,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les charges à payer inscrites au passif du bilan s'élèvent à 47,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 71,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

6.8. Etats des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances nettes de provisions et des dettes se présentent ainsi :

En millions d'euros	<u>31-déc-10</u>		
	<u>Total</u>	<u>Moins d'1 an</u>	<u>Plus de 1 an</u>
Immobilisations financières (1)	254,0	4,3	249,7
Clients et comptes rattachés	195,2	165,5	29,7
Groupe et associés	5,1	5,1	-
Autres créances	92,1	92,1	-
Comptes de régularisation	9,5	5,6	3,9
Total des créances	555,9	272,6	283,3

(1) hors titres de participation, actions auto-détenues et contrat de liquidité.

En millions d'euros	31-déc-10			
	Total	Moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus d'5 ans
Emprunt obligataire (1)	1 400,0	650,0	-	750,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37,9	15,4	22,5	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	127,1	11,7	115,4	-
Dettes fournisseurs	46,6	46,6	-	-
Dettes fiscales et sociales	16,5	16,5	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes (3)	119,5	95,6	23,9	-
Total des dettes	1 747,6	835,8	161,8	750,0

(1) La Société a émis trois emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire a été émis le 26 mai 2004 par Technip pour un montant de 650,0 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire qui a reçu le visa de la Bourse du Luxembourg le 26 mai 2004 sont les suivantes :

- un prix d'émission de 997,07 euros (nombre d'obligations émises : 650 000) ;
- un coupon de 4,625% de la valeur nominale des obligations, payable à la date anniversaire de l'émission chaque année ;
- une date de remboursement au 26 mai 2011 ;
- un taux de rendement actuariel brut pour l'investisseur obligataire lors de l'émission de 4,675% l'an.
- Le produit du placement privé obligataire a été reçu le 27 juillet 2010 par Technip pour un montant de 200,0 millions d'euros selon les conditions contractuelles convenues le 19 novembre 2009.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

- les obligations font l'objet d'une cotation à la Bourse de Luxembourg ;
- un coupon annuel de 5% payable à la date anniversaire de l'émission chaque année ;
- une date de remboursement au 27 juillet 2020 ;
- les autres conditions contractuelles sont similaires à celles de l'émission obligataire effectuée en mai 2004 et ne comportent pas de ratios financiers.
- Un emprunt obligataire à option de conversion et/ou échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANE) a été émis le 17 novembre 2010 par Technip pour un montant de 550,0 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de l'OCEANE qui a reçu le visa définitif de l'AMF le 9 novembre 2010, sont les suivantes :

- un prix d'émission de 83,10 euros (nombre d'obligations émises : 6 618 531) ;
- un coupon de 0,50 % payable au 31 janvier chaque année et s'élevant à 0,42 euro par an et par obligation (le premier coupon payé le 31 janvier 2011 s'est élevé à 0,09 euro par obligation) ;
- une date de remboursement au 1^{er} janvier 2016 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions ;
- conversion possible à tout moment par le souscripteur à raison d'une action pour une obligation ;
- possibilité pour le Groupe de remboursement anticipé à partir du 3^e anniversaire de la date d'émission à un prix égal au pair majoré des intérêts courus si le cours de l'action dépasse 130% de la valeur nominale des obligations.

(2) Dont compte courant avec la Centrale de Trésorerie du Groupe pour 115,4 millions d'euros.

(3) Dont dettes envers le DOJ pour 118,8 millions d'euros.

Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31-déc-10			
	Total	Factures échues	Factures non échues <= 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs français	4,5	0,1	4,4	-
Fournisseurs étrangers	1,1	0,4	0,7	-
Factures non parvenues	41,1	n/a	n/a	n/a
Total	46,7	0,5	5,1	-

6.9. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le montant des créances et dettes représentées par des effets de commerce est nul au 31 décembre 2010 et 2009.

6.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 137,4 millions d'euros en 2010 contre 144,9 millions d'euros en 2009. En 2010, il est réalisé pour 59,9 millions d'euros en France.

Il est essentiellement constitué des refacturations des coûts de management et d'assurance aux sociétés du Groupe.

6.11. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2010	2009
Revenus des participations	374,0	235,2
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des participations	-	20,7
Dotations nettes des reprises pour dépréciation comptes courants	(0,2)	-
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des actions auto-détenues	-	78,3
Dotations nettes des reprises pour risque liés aux actions gratuites	(18,9)	(74,0)
Amortissements primes de remboursement des obligations	(0,4)	(0,3)
Reprise (Dotation) à la provision pour risque de change	-	(1,3)
Revenus sur prêts	1,8	1,4
Revenus sur facturation du coût liés aux actions gratuites	23,1	97,9
Intérêts sur emprunts obligataires	(34,5)	(30,1)
Subventions et abandons de créances à caractère financier	-	(13,1)
Intérêts sur compte courant Centrale de Trésorerie Groupe	(4,2)	(5,9)
Autres charges financières Swap	(9,7)	-
Remboursement assurance	-	23,8
Autres	(3,7)	(3,1)
Résultat financier	327,3	329,5

6.12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

En millions d'euros	2010	2009
Pénalités et amendes fiscales (dont pénalités TSKJ)	(219,6)	-
Charges exceptionnelles pénalités TSKJ SEC	(76,2)	-
Dotations aux provisions pour litige	-	(245,0)
Reprises de provisions	245,0	86,2
Plus et moins-values sur cession de titres	(0,3)	(84,0)
Malis nets des bonis sur cessions actions auto-détenues	(7,5)	-
Autres	-	0,4
Résultat exceptionnel	(58,6)	(242,4)

En 2009, le résultat exceptionnel provient essentiellement de la dotation aux provisions pour litige.

En 2010, le résultat exceptionnel provient essentiellement de :

- la charge exceptionnelle liée à l'accord conclu avec SEC et DOJ pour un montant de 270,8 millions d'euros (cf note 6.21) ;
- la charge exceptionnelle liée à l'accord conclu avec le gouvernement fédéral du Nigeria (« GFN ») pour un montant de 25,0 millions d'euros (cf note 6.21) ;
- la reprise de provisions pour litige pour 245,0 millions d'euros ;
- le mali sur attribution d'actions auto-détenues dans le cadre du plan d'attribution actions de performance pour 8,1 millions d'euros.

6.13. Impôts

Technip est tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale. Le résultat fiscal de Technip est ajouté aux résultats fiscaux des filiales comprises dans le périmètre d'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice 2010, le montant du produit d'impôt inscrit au compte de résultat est de 39,0 millions d'euros. Il se décompose en :

- un produit d'impôt propre à Technip : 32,4 millions d'euros ;
- un produit d'impôt du groupe intégré : 6,6 millions d'euros.

L'impôt propre à Technip 32,4 millions d'euros se ventile entre 19,7 millions d'euros liés au résultat courant et 12,7 millions d'euros liés au résultat exceptionnel.

Situation fiscale latente : au 31 décembre 2010, les différences temporaires sont négligeables, elles s'élèvent à 0,1 million d'euros et concernent l'Organic.

6.14. Informations relatives aux entreprises liées

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif (en valeur brute), de passif, des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles Technip détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50%.

En millions d'euros	31 décembre	
	2010	2009
Immobilisations financières	3 709,3	3 506,0
Créances, Groupe et associés	196,1	177,9
Total actif	3 905,4	3 683,9
Dettes financières (Groupe et associés)	127,1	472,0
Dettes d'exploitation	39,9	30,2
Total passif	167,0	502,2
Charges financières	4,2	19,0
Produits financiers	395,9	233,0

6.15. Etats des engagements hors-bilan

Le détail des engagements est le suivant :

En millions d'euros	31 décembre	
	2010	2009
Garanties parentales (1)	34 552,3	29 140,7
Engagements donnés (2)	924,3	1 040,4
Engagements reçus	Néant	Néant
Effets escomptés non échus	Néant	Néant

- (1) Les garanties parentales données par la société mère du Groupe aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat concerné ; la durée moyenne jusqu'à l'extinction des garanties est de l'ordre de 5 ans. Les garanties parentales sont retenues pour l'intégralité du montant du contrat quand il est réalisé en *joint ventures* et ne sont pas réduites en fonction de l'avancement.
- (2) Ces engagements correspondent aux engagements donnés pour le compte des sociétés du Groupe :
- en garantie auprès des tiers ;
 - en garantie ou contre garantie auprès des banques ;
 - au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour des contrats.

Par ailleurs, il existe l'engagement suivant :

- Technip a consenti en 2007 une subvention à Technip Saudi Arabia à hauteur de 37,6 millions d'euros avec clause de retour à meilleure fortune, selon laquelle Technip Saudi Arabia reversera à Technip, jusqu'à ce que la subvention soit remboursée, les résultats positifs qu'elle dégagera.

Tour Adria :

En 2009, Technip a signé un nouveau contrat de location longue durée pour la tour Adria couvrant une période de 12 ans, s'étalant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2021.

Ces locaux sont refacturés par Technip à une filiale française qui a signé un contrat de sous location de longue durée sur la même période.

En millions d'euros	Montant du loyer
2011	28,0
2012	29,0
2013	29,0
2014	29,0
2015 et suivants	181,3
Total (1)	296,3

(1) Montant provisoire, car les loyers sont indexés sur l'indice INSEE de la construction.

Technip n'a pas signé de contrat de crédit-bail en 2010 et 2009.

6.16. Instruments financiers

Au 31 décembre 2010, la Société a en portefeuille un contrat d'échange de taux d'intérêts (receveur du taux fixe de 4.625%, payeur du taux variable EURIBOR 3 mois plus une marge de 3.645%) d'un notional de 325 millions d'euros à échéance du 26 mai 2011. La juste valeur est de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2010.

Technip ne détenait pas d'instrument financier au 31 décembre 2009.

6.17. Garanties sur actifs

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative sur actif.

6.18. Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 8 personnes en 2010 comme en 2009.

6.19. Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

Le montant des jetons de présence alloués par Technip aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010 représente 477 871 euros.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres des organes d'administration de Technip au cours de l'exercice.

La rémunération du Président-Directeur Général de la Société est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

La rémunération totale versée en 2010 par la Société à Thierry Pilenko s'est élevée à 1 963 311 euros dont le détail figure à la section 15.1.1 (tableau 2).

La part variable de la rémunération est assise sur la rémunération fixe de l'année précédente. Pour 2010, la part variable cible s'élève à 100 % de la rémunération annuelle de base. Elle est liée à hauteur de 50 % à la performance financière du Groupe fondée sur le résultat opérationnel 2010, 25 % à l'atteinte d'objectifs individuels et 25 % à la mise en œuvre des valeurs du Groupe, de mesures d'adaptation à l'environnement

économique et HSE. La quote-part de la part variable correspondant à l'objectif financier est (i) nulle dans le cas où la performance réelle est inférieure à 75 % du montant budgété (niveau plancher de performance), (ii) comprise entre 50 % et 100 % pour une performance allant de 75 % à 100 % du budget et (iii) comprise entre 100 % et 200 % pour une performance allant de 100 % à 115 % du budget (cas de surperformance). Dans le cas où les résultats financiers atteints se situent au-delà de l'objectif budgété, un taux multiplicateur est calculé avec un maximum de 2. Le multiplicateur est calculé sur la part financière des objectifs, laquelle représente 50 % des critères de la part variable. Il est ensuite appliqué aux autres critères afin de calculer la part variable finale, laquelle est plafonnée à 200 % de la part variable cible. La part variable qui sera versée à Thierry Pilenko en 2011, au titre de 2010, s'élève à 1 331 700 euros.

Thierry Pilenko ne perçoit pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce au sein de la Société ou des sociétés du Groupe.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour le Président-Directeur Général. Il bénéficie du régime de retraite supplémentaire par cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute versée jusqu'à la tranche 3 du salaire, soit huit plafonds annuels de Sécurité Sociale : la cotisation correspondante pour 2010 a été de 22 157 euros.

Le Président-Directeur Général bénéficie également du système de retraite supplémentaire dans la Société pour les membres du Comité Exécutif : une garantie de ressource de retraite de 1,8 % par année d'ancienneté sur la tranche 4 de la rémunération annuelle brute versée, soit celle excédant huit plafonds annuels de Sécurité Sociale. L'ancienneté à prendre en compte est de cinq ans en qualité de membre du Comex pour bénéficier du régime et celle-ci est limitée à 15 ans. La rémunération brute à laquelle s'appliquera cette garantie de ressource correspondra à la moyenne annuelle des rémunérations brutes de base, y compris la rémunération variable, dans la limite de la part variable cible de 100 %, perçues par l'intéressé au cours des cinq exercices clos avant la date d'effet de son départ de la Société. La garantie de ressource de retraite sera due dans les seuls cas de départ de l'entreprise à compter de son 60^e anniversaire ou du fait d'une mise en invalidité de 2^e ou 3^e catégorie ou encore en cas de départ de l'entreprise à compter du 55^e anniversaire, et, dans ce cas, si le départ n'est pas lié à une faute grave ou lourde et sous réserve de l'absence de reprise d'activité professionnelle entre le départ de la Société et la liquidation de la pension acquise au titre du régime général de la Sécurité Sociale.

Durant l'exercice 2010, 109 000 options d'achat d'actions et 30 000 actions de performance ont été consenties à Thierry Pilenko, les détails figurent section 15.1.1 (tableaux 4 et 6). Thierry Pilenko n'a procédé à l'exercice d'aucune option de souscription ou option d'achat d'actions Technip au cours de l'exercice 2010. Thierry Pilenko ne bénéficie pas de bons de souscription d'actions de la Société ou de toute autre société du Groupe.

Un accord de non-concurrence, sans limite territoriale, a été conclu lors de la prise de fonction de Thierry Pilenko. Prenant en compte les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 février 2009, a décidé de limiter le montant de l'indemnisation à 24 mois de rémunération calculée à partir de la rémunération fixe plus la rémunération variable cible des 12 derniers mois, correspondant à une clause de non-concurrence de deux ans.

Lors de cette même réunion, le Conseil a décidé de ne pas prévoir d'indemnité de départ pour le dirigeant mandataire social en cas de résiliation ou de non renouvellement de son mandat décidé par la Société.

6.20. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers	
	2010	2009	2010	2009
Honoraires Audit				
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	538,0	654,8	565,0	511,0
Missions accessoires	272,0	16,0	73,0	-
Total	810,0	670,8	638,0	511,0

6.21. Litiges et procédures en cours

TSKJ

Technip est l'un des quatre actionnaires de TSKJ, société chargée de la construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel au Nigeria pour Nigeria LNG Limited (« NLNG ») entre 1994 et 2004. Les sociétés KBR (anciennement filiale du groupe américain Halliburton), Snamprogetti Netherlands BV (filiale du groupe italien ENI) et JGC Corporation (Japon) détiennent chacune 25 % du capital de TSKJ.

Depuis 2004, la *United States Securities and Exchange Commission* (« SEC ») et le *United States Department of Justice* (« DOJ ») ont mené une procédure formelle d'enquête au titre de certains paiements effectués dans le cadre de la construction par TSKJ d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel pour NLNG. En ligne avec l'annonce effectuée en février 2010 d'une charge exceptionnelle au titre du quatrième trimestre 2009, la procédure d'enquêtes menée par la SEC et le DOJ s'est résolue par la signature le 28 juin 2010 d'un accord définitif pour la résolution de toutes les réclamations potentielles en relation avec la participation de Technip dans la *joint venture* TSKJ entre 1994 et 2004. Les accords avec le DOJ et la SEC prévoient le paiement par la Société d'un total de 338 millions de dollars US (240 millions de dollars US au DOJ et 98 millions de dollars US à la SEC). L'enquête du DOJ sur Technip a été résolue au moyen d'un accord de poursuite différée selon lequel le DOJ a accepté de suspendre les poursuites contre Technip à condition que la Société s'engage en retour à prendre, au cours des deux prochaines années, une série de mesures incluant notamment le maintien et le renforcement de son programme de conformité ainsi que sa coopération avec le DOJ.

Technip a accepté de payer 240 millions de dollars US au DOJ en huit versements trimestriels identiques de 30 millions de dollars US sur les deux prochaines années, dont 90 millions ont été versés au 31 décembre 2010.

Technip a choisi un moniteur indépendant qui est un citoyen français, agréé par le DOJ et qui aura essentiellement pour mission de passer en revue les initiatives de Technip en matière de conformité et de faire des recommandations d'amélioration. Technip et la SEC se sont mis d'accord sur l'inscription d'un acte définitif par lequel Technip s'engage à s'abstenir de toute violation des dispositions du *Foreign Corrupt Practices Act* des Etats-Unis d'Amérique en matière d'anti-corruption, de tenue des livres comptables et de contrôle interne. Cet accord éteint la demande au civil déposée par la SEC et au titre de laquelle Technip ne conteste ni ne reconnaît de responsabilité. Technip a également versé 98 millions de dollars US à la SEC à titre de restitution des bénéfices relatifs à la *joint venture* TSKJ.

Une enquête similaire menée en France depuis 2004 a pris fin en 2010 sans que Technip fasse l'objet de poursuite.

Le 17 décembre 2010, Technip a conclu un accord avec le gouvernement fédéral du Nigeria (« GFN ») pour la résolution définitive de toutes les réclamations potentielles par le GFN ou toute entité, publique ou privée, détenue ou contrôlée par le GFN en relation avec la participation de Technip dans la *joint venture* TSKJ. Technip s'est engagé à prendre, au cours des deux prochaines années, une série de mesures incluant la création d'un programme de conformité et de suivi de ses activités au Nigeria et a réglé une amende et des coûts pour un montant total de 32,5 millions de dollars US.

A ce jour, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, juridique ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

7. Tableau des filiales et participations

En millions d'euros	Pays	Quote-part du capital détenue	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avais	Chiffre d'affaires 2010	Résultat net 2010	Dividendes encaissés en 2010
					Valeur brute	Valeur nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de Technip											
Technip France	France	77,79%	22,7	(34,8)	42,7	42,7	-	13 806,9	1 364,9	59,4	119,8
Technip Offshore International	France	100,00%	166,9	1 159,2	3 120,5	3 120,5	16,3	-	-	299,3	90,1
Technipnet	France	100,00%	2,0	(0,9)	2,0	2,0	-	22	19,2	(15,5)	-
Seal Engineering	France	100,00%	0,1	1,0	1,1	1,1	-	-	5,4	1,7	1,1
Eurodim	France	100,00%	0,2	2,6	11,5	11,5	-	-	2,1	0,7	1,0
Technip Corporate Services	France	77,97%	6,1	6,2	0,9	0,9	-	6,9	106,0	1,2	-
Technip International AG	Suisse	99,94%	4,0	(2,8)	3,1	-	-	-	106,3	-	-
Engineering Re	Suisse	100,00%	1,7	14,3	1,7	1,7	-	4,3	9,9	(1,3)	-
Technip Italy	Italie	100,00%	25,8	46,9	22,1	22,1	-	5 835,7	797,2	85,5	46,6
TPL - Tecnologie Progetti Lavori	Italie	100,00%	9,0	0,1	7,8	7,8	-	-	3,5	2,0	-
Technip Iberia	Espagne	99,99%	0,6	1,8	0,8	0,8	-	-	23,4	1,6	0,6
Technip Benelux NV	Belgique	100,00%	89,2	0,8	89,3	89,3	-	15,4	8,7	0,1	-
Technip Far East	Malaisie	100,00%	6,8	0,5	5,9	5,9	-	9,1	52,6	(3,7)	-
Technip Holding Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	9,1	(62,6)	26,7	26,7	-	-	-	67,1	82,5
Technip Germany	Allemagne	100,00%	12,8	3,7	100,2	100,2	-	223,3	61,8	1,2	3,3
Technip Tianchen	Chine	100,00%	0,9	6,7	3,3	3,3	-	-	12,0	1,3	-
Asialflex	Malaisie	33,00%	0,0	3,0	16,7	16,7	52,4	-	0,5	0,4	-
MHB	Malaisie	8,00%	4,1*	395,3*	114,5	114,5	-	-	1398,9*	94,9*	-
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
Autres filiales dont le capital est détenu à plus de 50% par Technip											
Filiales françaises		n/a	n/a	n/a	2,1	1,7	1,1	-	n/a	n/a	19,4
Filiales étrangères		n/a	n/a	n/a	1,7	1,5	2,2	0,2	n/a	n/a	6,2
Autres participations dont le capital est détenu entre 10% et 50% par Technip											
Participations françaises		n/a	n/a	n/a	-	-	-	-	n/a	n/a	-
Participations étrangères		n/a	n/a	n/a	1,4	1,2	0,4	2 759,4	n/a	n/a	2,4
Total		n/a	n/a	n/a	3 576,0	3 572,1	72,4	22 663,4	n/a	n/a	373,1

(*) Selon comptes annuels audités au 31/03/2010